



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 6 Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi vingt-huit février deux mil vingt à dix-neuf heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLA Madame Annie JANVIER	Pouvoir à M. MROZEK Alain BUÉGUEL
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Excusée
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Madame Ghislaine LIONNET	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Sophie MARTINAT Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Alain VAISSON Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Absente Absent Absente Absent Absente Absente
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	Pouvoir à S. AUDONNET

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 31
Date de la convocation : 21 février 2020
Date de l'affichage : 21 février 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Alain POUILLOU

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20200228-200228-Quest6-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 6

Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du 8 décembre 2017, concernant la mise à disposition des ZAC et bâtiments à vocation économique des communes de Cœur de France ;

vu les demandes écrites des Sociétés K-Jet, Centragri et l'Association Le Relais afin d'acquérir des terrains à la ZAC des Carmes afin d'y aménager leur entreprise ;

considérant que Cœur de France doit acquérir ces terrains auprès de la Ville de Saint-Amand-Montrond pour les revendre aux entreprises ;

considérant que par courrier du 4 février 2020, Cœur de France a manifesté à la Ville de Saint-Amand-Montrond, son intérêt pour acquérir, pour partie, les parcelles cadastrées BI 22- BI 109- BI 116- BI 119- BI 150 pour une superficie totale d'environ 14 214 m². La superficie réelle sera déterminée par le géomètre ;

considérant que Cœur de France va acheter les terrains à la Ville de Saint-Amand-Montrond 2 € le m² et réalisera des travaux de voirie importants, revendra les terrains au prix de 5,60 € par m², selon la répartition suivante :

Parcelles	Surfaces	Entreprises concernées	Prix d'achat	Prix de revente
BI 109- 150 et 22, pour parties	1 550 m ² environ	K-JET	3 100 €	8 680 €
BI 119- BI 116 pour parties	11 121 m ² environ	CENTRAGRI	22 242 €	62 277 €
BI 22 pour partie	1 543 m ² environ	LE RELAIS	3 086 €	8 640 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 30 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD) autorise Monsieur le Président à :

- **acquérir pour partie les parcelles cadastrées BI 22- BI 109- BI 116- BI 119- BI 150 pour une superficie totale d'environ 14 214 m², au prix de 2 € le m²,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, au prix de 5,6 € le m²,**
- **signer tous les documents à intervenir.**


Le Président

Thierry VINÇON